

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 18 JUIN 2015

Le 18 juin 2015, à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marinette CAROLE, Maire,

Date de convocation : 10 juin 2015

Date d'affichage : 10 juin 2015

Présents : Mesdames ADELL-DUBOC, FLAMENT, VERDOT, Messieurs GONDARD, WILFOURT, BARBOSA, DUGROSPREZ, LIEWIG

Absent excusé : Monsieur JACQUOT (pouvoir à Mme CAROLE)

Secrétaire de séance : Madame ADELL-DUBOC

La séance s'ouvre sur une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Pascal DUVAL dont la disparition brutale a beaucoup ému le conseil.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : Recours au Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte pour l'instruction du droit des sols et autorisation de signature de la convention permettant à l'adhésion au SIMOH (Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.423-15, L.422-1, L.422-8, et R.423-8

Considérant les dispositions de la loi « ALUR » promulguée le 24 mars 2014, qui mettra fin, à compter du 1^{er} Juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de la DDT pour l'instruction des actes au profit des communes qui y avaient recours,

Considérant que la suppression de la mise à disposition gratuite de l'état conduit les communes à trouver de nouvelles solutions en matière d'instruction du droit des sols,

Considérant que la commune de Pont-Sainte-Maxence est en capacité de créer un service mutualisé destiné à remplacer le rôle de la direction départementale des territoires (DDT)

Considérant l'impossibilité pour les communes de créer un service instructeur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Adopte la décision suivante :

Article 1^{er} : Le Conseil municipal approuve le recours au service instructeur mutualisé d'Oise et d'Halatte (SIMOH) mis en place par la commune de Pont-Sainte-Maxence et la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Article 2 : Le Conseil Municipal approuve la convention entre la commune et le SIMOH relative à la mise à disposition du service « droit des sols » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et le SIMOH relative à la mise à disposition du service « droit des sols » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Article 4 : Madame le Maire est autorisée à exécuter la présente délibération en tant que besoin.

Objet : Désignation des délégués communaux auprès des syndicats intercommunaux et de divers organismes suite au décès d'un conseiller municipal

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au décès de Monsieur Jean-Pascal DUVAL, conseiller municipal, il convienne de procéder à son remplacement auprès des syndicats intercommunaux et des commissions.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21

DESIGNE les délégués suivants pour remplacer Monsieur DUVAL au sein des Syndicats Intercommunaux (ils figurent en jaune) et rappelle la liste des conseillers municipaux y siégeant :

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE ST MARTIN LONGUEAU

TITULAIRES : Gérard WILFOURT Francis DUGROSPREZ
SUPPLEANTS : Marinette CAROLE Frédéric JACQUOT

SITTEUR (transport et traitement des eaux usées)

TITULAIRES : Gérard WILFOURT Jean-Christophe BARBOSA
SUPPLEANTS : Jean-Paul GONDARD Francis DUGROSPREZ

SIREC (Syndicat Intercommunal de Restauration et d'entretien de la Contentieuse)

TITULAIRES : Jean-Paul GONDARD Frédéric JACQUOT
SUPPLEANT : Marie-Aude VERDOT Jean-Christophe BARBOSA

SEZEO (Syndicat des énergies de la zone Est de l'Oise)

TITULAIRES : Marinette CAROLE Frédéric JACQUOT
SUPPLEANT : Sylvie ADELL-DUBOC

ADICO (Association Départementale pour l'Informatisation des Collectivités)

TITULAIRE : Jean-Michel LIEWIG
SUPPLEANT : Marie-Aude VERDOT

Correspondant défense

Jean-Michel LIEWIG

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Membres titulaires

Marinette CAROLE (Président)
Jean-Paul GONDARD
Gérard WILFOURT
Frédéric JACQUOT

Membres suppléants

Francis DUGROSPREZ
Jean-Christophe BARBOSA
Sylvie ADELL-DUBOC

Objet : Marché pour la réfection de la toiture de l'Eglise

Madame le Maire informe le conseil municipal que la réfection de la toiture de l'église a fait l'objet d'une attribution de subvention à la commune par le conseil général de l'Oise et qu'il convienne de lancer une consultation sous la forme d'un Marché à Procédure Adapté inférieur à 90 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, par délégation du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché (sous forme de MAPA) pour la réfection de la toiture de l'Eglise.

Objet : Tarifs des concessions du cimetière

Madame le Maire informe le conseil municipal que la dernière révision des tarifs des concessions du cimetière remonte à 1996.

-Vu les articles L 2223-1 jusqu'au L.2223-17, L.2223-22 du CGCT

- Vu sa délibération du 28 novembre 1996

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs des concessions, à partir du 1^{er} juillet 2015 :

Concession trentenaire : 75 €

Concession perpétuelle : 120 €

Objet : Financement de l'assainissement : Institution de la participation pour l'assainissement collectif

Afin de financer le budget assainissement collectif de la commune, Madame le Maire propose d'instituer une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Madame le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (nouvelle rédaction).

Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les constructions nouvelles :

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Le montant de la P.F.A.C. est fixé à 1 100 € HT par logement, non soumis à la TVA.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire après le raccordement

L'affectation budgétaire de ces sommes dans le cadre de la M 49 se fait au compte 704

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ensemble de ces dispositions.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

Sens Section Chap Art. Op Objet Montant

COMPTE DEPENSES

D F 023 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT -14 141.92

D F 65 657358 SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES 2 000.00

Total -12 141.92 €

COMPTES RECETTES

Sens Section Chap Art. Op Objet Montant

R I 021 021 OPFI VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT -14 141.92

R I 13 1328 ONA AUTRES 14 141.92

R F 002 002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES -12 141.92

Total -12 141.92 €

Questions diverses

Madame CAROLE signale au conseil municipal la possibilité d'acheter d'occasion un ensemble de jeux pour jeunes enfants.

Monsieur LIEWIG rend compte du passage du bureau d'étude mandaté par la CCPOH pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Madame ADELL-DUBOC rend compte des dernières commissions traitant du périscolaire, de la cantine et des TAP (ex NAP).

Monsieur WILFOURT rappelle qu'un barbecue est organisé le 14 juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.
Et les membres présents ont signé au registre.

Marinette CAROLE

Jean-Paul GONDARD

Gérard WILFOURT

Sylvie ADELL-DUBOC

Sylvie FLAMENT

Marie-Aude VERDOT

Jean-Christophe BARBOSA

Jean-Michel LIEWIG

Francis DUGROSPREZ

Frédéric JACQUOT